

**COMMUNE DE CORCY**  
**Compte-rendu**

L'an deux mil vingt et un le vendredi 05 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Marc Robillard, Maire de CORCY, en suite de convocation en date du 29 janvier 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : MM. Marc Robillard, Yves Disant, Jean-Marc Dubois, Jean-Jacques Bichet, Pascal Couture, Philippe Devisscher, Bruno Julien, Philippe Petiot , Mme Marie-Philippe Quarez

Absente excusée : Mme Blandine Dudemaine

Mme Marie-Philippe Quarez a été élue secrétaire.

Le maire vérifie que le quorum est atteint et déclare ouvert le conseil municipal à 18 h 00.

Le compte-rendu des délibérations de la séance du conseil municipal du 06 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Il est procédé à la lecture de l'ordre du jour de la séance :

- 1 – Demande de subvention DETR borne incendie
- 2 - Demande de subvention Aisne Partenariat Investissement (API) borne incendie
- 3 – Demande de subvention DRAC réparation toit de l'église
- 4 – Demande de subvention Aisne Partenariat Investissement (API) réparation sur le toit de l'église
- 5 – Fonds de concours travaux de maçonnerie et de voirie au cimetière
- 6 – Demande de participation financière aux frais de fonctionnement de la cantine scolaire de la commune de Faverolles
- 7 – Approbation du rapport de la CLECT de la communauté de communes Retz-en-Valois
- 8 – Questions diverses

1 – Demande de subvention DETR borne incendie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'Etat pour la création d'un poteau d'incendie angle rue des Prés à Regain, chemin de la Tuilerie, une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux de 60 % du montant 3 004,17 €H.T. des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal. Délibération votée à l'unanimité.

2 - Demande de subvention Aisne Partenariat Investissement (API) borne incendie

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la création d'un poteau d'incendie s'avère nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide, de la création d'un poteau d'incendie angle rue des Prés à Regain, chemin de la Tuilerie
- accepte le devis du Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois (SESV) pour un montant de 3 004,17 € H.T.,
- sollicite une subvention du Conseil Départemental, dans le cadre du dispositif Aisne Partenariat Investissement API), au taux le plus élevé possible, du montant hors taxes des travaux,
- s'engage à prendre en charge la part de dépense non couverte par les subventions,
- autorise le maire à signer toutes pièces à cet effet.

Délibération votée à l'unanimité des présents.

3 – Demande de subvention DRAC réparation sur le toit de l'église

M. le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de couverture sur le toit de l'église s'avèrent nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide, dans le cadre des travaux de strict entretien sur les édifices classés Monuments Historiques de faire procéder aux travaux de réparation sur le toit de l'église,
- accepte le devis de l'Entreprise SAS Yann et Toits pour un montant de 4 222,12 € H.T.,
- sollicite une subvention à la DRAC, au taux le plus élevé possible, du montant hors taxes des travaux,
- s'engage à prendre en charge la part de dépense non couverte par les subventions,
- autorise le maire à signer toutes pièces à cet effet.

Délibération votée à l'unanimité des présents.

#### 4 – Demande de subvention Aisne Partenariat Investissement (API) réparation sur le toit de l'église

M. le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de couverture sur le toit de l'église s'avèrent nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide, dans le cadre des travaux de strict entretien sur les édifices classés Monuments Historiques de faire procéder aux travaux de réparation sur le toit de l'église,
- accepte le devis de l'Entreprise SAS Yann et Toits pour un montant de 4 222,12 € H.T.,
- sollicite une subvention du Conseil Départemental, dans le cadre du dispositif Aisne Partenariat Investissement (API), au taux le plus élevé possible, du montant hors taxes des travaux,
- s'engage à prendre en charge la part de dépense non couverte par les subventions,
- autorise le maire à signer toutes pièces à cet effet.

Délibération votée à l'unanimité des présents.

#### 5 – Fonds de concours travaux de maçonnerie et de voirie au cimetière

M. le Maire rappelle qu'une demande de fonds de concours a été faite à la Communauté de Communes Retz-en-Valois pour des travaux de maçonnerie et de voirie au cimetière,

Le Bureau Communautaire, réuni le 27 novembre 2020, a émis un avis favorable à la demande

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE le fonds de concours d'un montant de 1561,00 € accordé par la Communauté de Communes Retz-en-Valois pour des travaux de maçonnerie et de voirie au cimetière.

Délibération votée à l'unanimité des présents et représentés.

#### 6 – Demande de participation financière aux frais de fonctionnement de la cantine scolaire de la commune de Faverolles

La commune de Faverolles a fixé une contribution aux communes de résidences dont les enfants bénéficient du service de restauration afin qu'elles participent aux charges de fonctionnement.

Demande de participation financière pour la cantine scolaire pour 2 enfants de Corcy, à savoir :

52,20 € par enfant x 2 enfants = 104,40 €.

Délibération votée à l'unanimité.

#### 7 – Approbation du rapport de la CLECT de la communauté de communes Retz-en-Valois

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts notamment l'article 1609 nonies C IV du CGI, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux,

Considérant que la CLECT s'est réunie le 8/12/2020 pour évaluer les AC liées au transfert de la compétence transport.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Approuve le rapport de la CLECT du 18/12/2020 de la communauté de communes Retz-en-Valois tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Charge et délègue M. le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

#### 8 – Questions diverses

Informations fournies pour des changements prévus pour la collecte des ordures ménagères à partir de 2024 :

- 2022 distribution de nouvelles poubelles avec puce
- 2023 facturation fictive des levées
- 2024 facturation réelle
- Plus de ramassage d'encombrants
- Poubelles jaunes tous les 15 jours
- Aucun changement pour les verres (tous les 2 mois)

Nouvelle réflexion concernant d'éventuels ralentisseurs.

Envahissement de certains quartiers par des chats errants.

Affaissement de la RD 17 vers la ferme Saint-Paul.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 05.

